

## Annexe 17

### Charte des valeurs de Dynam'Autes ASBL

#### **1) Article 1 : principe d'inclusion sociale**

Liée aux mouvements des droits humains concernant les personnes porteuses de handicaps, l'inclusion met en lumière la place de « plein droit » de toutes les personnes dans la société, quelles que soient leurs caractéristiques. En effet, l'inclusion sociale consiste à faire en sorte que tous les enfants et adultes aient les moyens de participer en tant que membres valorisés, respectés et contribuant à leur communauté et à la société. Elle cherche à transformer la société et lever les obstacles à l'accessibilité pour tous aux structures ordinaires d'enseignements, de santé, d'emplois, de services sociaux de loisirs ...<sup>1</sup>

Dans ce principe, Dynam'Autes priorise le caractère « normalisé » de la prise en charge en fonction de la possibilité d'actions mises en place pour répondre aux besoins spécifiques de chacune des personnes accompagnées.

#### **2) Article 2 : principe de dignité**

Il correspond au respect, à la considération ou aux égards que mérite quelqu'un. Dynam'Autes prend en considération la dignité de la personne humaine suivant le principe selon lequel une personne ne doit jamais être traitée comme un objet ou comme un moyen, mais comme une entité intrinsèque. Elle mérite un respect inconditionnel, indépendamment de son âge, de son sexe, de son état de santé, de sa condition sociale, de sa religion ou de son origine ethnique. Ce principe est lié au principe de non-discrimination prévu par la loi.<sup>2</sup>

#### **3) Article 3 : principe de bienveillance**

Il correspond à la disposition d'esprit inclinant à la compréhension, à l'indulgence<sup>3</sup>. Par exemple, le personnel veillera toujours à trouver un moyen afin qu'une personne puisse manifester ses besoins, et ce, quel que soit son niveau de fonctionnement.

#### **4) Article 4 : principe d'empathie**

C'est la faculté de se mettre à la place d'autrui, de percevoir ce qu'il ressent.<sup>4</sup> Dans le cadre de ses activités, Dynam'Autes porte une attention particulière au vécu et ressenti de chacun permettant ainsi de favoriser l'échange et la compréhension des situations vécues.

<sup>1</sup> Hop Toys, *Quelle est la différence entre inclusion et intégration ?* <https://www.bloghoptoys.fr/inclusion>. Consulté le 12/02/2020

<sup>2</sup> Larousse, *dignité*, <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/dignite/c3%a9/25525> consulté le 12/02/2020

<sup>3</sup> Larousse, *bienveillance*, <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/bienveillance/9179> consulté le 12/02/2020

<sup>4</sup> Larousse, *empathie*, <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/empathie/28880?q=empathie#28755> consulté le 12/02/2020

## **5) Article 5 : principe d'individualité**

Il insiste sur le respect de l'individu dans son entièreté au niveau physique et moral. Chaque personne accueillie et/ou accompagnée l'est dans un esprit d'acquisition de l'autonomie et d'apprentissage mettant en avant le caractère individuel de la prise en charge. Les outils utilisés dans le cadre de l'accompagnement des personnes sont les projets individualisés tel que le PAI (programme d'accompagnement individuel). L'équipe prend en compte les besoins et les forces de la personne pour construire son projet éducatif.

## **6) Article 6 : principe de respect**

C'est le sentiment de considération envers quelqu'un, et qui porte à le traiter avec des égards particuliers. Il correspond également à la considération que l'on a pour certaines choses.<sup>5</sup>

Le droit à l'intimité et la dignité sont respectés par l'équipe dans une notion de respect de la personne.

## **7) Article 7 : principe de partenariat**

Il amène l'entente entre des partenaires en vue de la réalisation de différents projets (économiques, politiques, sociaux, etc.). Dans le cadre du service, Dynam'Autes travaille en collaboration et en partenariat avec divers acteurs ou organismes permettant la réalisation de ses activités ainsi qu'une prise en charge globale de l'enfant ou l'adolescent.

## **8) Article 8 : principe d'échange**

De ce principe découle un esprit de solidarité et de construction entre les pairs.<sup>6</sup> Dans le cadre de ses divers services, ce principe se traduit par un échange oral, un partage de documents, de connaissances, de valeurs et de réflexion autour de la prise en charge, mais également autour du travail d'équipe.

Le conseil d'administration

La direction

---

<sup>5</sup> Larousse, *respect*, <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/respect/68670> consulté le 12/02/2020

<sup>6</sup> L'Internaute, *échange*, <https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/echange-1/> consulté le 12/02/2020